

# Yvelines *Matin*

## Le maire accusé d'empocher la redevance d'Orange

**Saint-Lambert-des-Bois.** Le maire toucherait de l'argent pour une antenne-relais d'Orange située sur un terrain communal.

**R**ien ne va plus dans cette petite commune de 450 habitants. Le maire de Saint-Lambert-des-Bois, Jean-Pierre Le Métayer, 63 ans, vient d'être entendu par les gendarmes de la brigade de recherches de Rambouillet pour une affaire de prise illégale d'intérêts. La justice le soupçonne d'avoir encaissé, depuis dix ans, les subsides de l'opérateur de téléphonie Orange pour l'installation d'une antenne-relais dans son champ. Soit 10 500 € par an, alors même que le cadastre indiquerait que l'antenne se trouverait sur le territoire de la commune.

**“Pour que les gens aient le téléphone, j'ai accepté qu'on installe l'antenne chez moi”**

Jean-Pierre Le Métayer, édile

L'affaire commence en 2008, lorsqu'un opposant, Claude Chappuis, le président de la Saint-Lambert, une association locale de défense de l'environnement, dépose plainte contre l'édile. Le dossier traîne dans les arcanes du système judiciaire avant de revenir cinq ans plus tard sur le bureau des militaires. Lors de son audition, le maire,



**Saint-Lambert-des-Bois, juin 2008.** Jean-Pierre Le Métayer est soupçonné par un opposant d'avoir détourné plus de 50 000 €. (DR.)

élu depuis 1989, plaide de sa bonne foi. Il souligne que le cadastre est faux et que l'antenne-relais est bel et bien installée dans son champ.

« En 1998, lorsqu'il a réalisé le bornage, le géomètre s'est trompé, explique-t-il. Il a fait un trait en

indiquant que le pylône est sur un chemin communal. Mais il est sur mon champ ! A l'origine, personne n'en voulait. Il était question de la mettre dans le bois. Mais cela s'est avéré impossible. Alors pour que les gens aient le téléphone, j'ai ac-

cepté qu'on installe l'antenne chez moi. Je touche normalement un loyer pour la mise à disposition de mon terrain. Et maintenant, ça me retombe sur le dos. Le problème, c'est que j'ai la casquette du maire et du propriétaire. » L'édile rappelle que lorsque le dossier a été instruit, un permis de construire a été établi et que, malgré les erreurs du cadastre, tous les acteurs du dossier étaient d'accord pour que le pylône soit chez lui. Et de préciser qu'en 2011 un nouveau plan a été réalisé et qu'il montre bien que l'antenne n'est pas sur le chemin de la commune.

Jean-Pierre Le Métayer dénonce une attitude harcelante de la part de son opposant. « Je lui avais retiré pas mal de trucs au conseil municipal, alors il s'est vengé avec cette histoire de pylône. Mais ce n'est pas le seul dossier conflictuel, ajoute le maire. Tout ce qu'on entreprend est l'occasion de nous attaquer. Le rond-point, les nouveaux logements sociaux... Mais je vais me représenter aux prochaines élections. Je suis très dévoué à ma commune. J'y suis né, je veux continuer à la préserver et je ne veux pas la laisser entre les mains de ces gens-là. » Le parquet de Versailles a ordonné aux gendarmes de poursuivre leurs investigations afin de débrouiller cet imbroglio.

JULIEN CONSTANT